

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 15 février 2017

Le 15 février 2017, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 24 janvier 2017, est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR LA VOIRIE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis des entreprises PIGEON TP et VILLEDIEU Frères, pour les travaux de grosses réparations sur la voirie, pour l'année 2017.

Le montant des devis s'élève à : 35 456,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) ET A LA REGION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise SOLSTECH, pour les travaux de réfection du terrain de tennis.

Le montant du devis s'élève à : 68 648,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI), ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil Régional.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise EQUIP'JARDIN VAL DE LOIRE, pour l'acquisition d'une désherbeuse.

Le montant du devis s'élève à : 2 592,74 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional.

FIXATION DES LOYERS A LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix des loyers pour la maison de santé pluridisciplinaire, sise 3, Rue de la Garenne – ZA la Croix Verte – 28160 YEVRES, suite aux aménagements intérieurs effectués et à la réorganisation des locaux.

Vu les indices de références des coûts des loyers des activités tertiaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les loyers de la maison de santé pluridisciplinaire comme suit, à compter du 1^{er} mars 2017 ; cabinet du kinésithérapeute : 700,00 € / mois + 50 € / mois de charges ; cabinet du médecin généraliste : 250,00 € / mois + 20 € / mois de charges (avec gratuité les 6 premiers mois à compter de la signature du bail) ; cabinet de la psychologue clinicienne : 100,00 € / mois + 10 € / mois de charges.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les conditions de révision des loyers sont indiquées dans les différents baux.

BAIL PROFESSIONNEL AVEC MADAME FETTER, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un bail professionnel avec Madame FETTER, psychologue clinicienne, pour un local de la maison de santé pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le bail professionnel avec Madame FETTER, psychologue clinicienne, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

AVENANT N° 1 AU BAIL PROFESSIONNEL DE MONSIEUR GARCIA, KINESITHEPEUTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au bail professionnel de Monsieur GARCIA, kinésithérapeute.

Cet avenant porte sur la révision du loyer du local utilisé par Monsieur GARCIA, en raison des aménagements intérieurs effectués et de la réorganisation des locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant au bail professionnel avec Monsieur GARCIA, kinésithérapeute, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la participation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée, à compter du 1^{er} mars 2017, en raison de l'évolution des salaires.

Le montant de la participation mensuelle proposé, par agent, est de 20,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation mensuelle de 20,00 € (au prorata des heures pour les temps non complet) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

DELEGUES AU SYNDICAT DU PAYS DUNOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté du nouveau périmètre du Pays Dunois intégrant les 8 communes du Perche (Brou, La Bazoche-Gouet, Unverre, Yèvres, Gohory, Chapele-Guillaume, Moulhard et Bullou) a été pris par le préfet le 31 janvier 2017.

Il est donc nécessaire et utile de désigner des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au comité syndical du Pays Dunois.

Sont désignés délégués au syndicat du Pays Dunois, à l'unanimité, Mr PERRY Bruno, délégué titulaire, et Mr BOISSEAU Samuel, délégué suppléant

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Scot du Pays Dunois. Il précise que 4 niveaux de pôle économique sont prévus, et que la commune d'Yèvres se situe au niveau 3, alors qu'il souhaite qu'elle soit au niveau 2. Une correction sera demandée lors du prochain conseil syndical du Pays Dunois.

OPPOSITION AUX NOUVELLES MODALITES DE TRAITEMENT DES TITRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme concernant les nouvelles modalités de traitement des titres, notamment des cartes nationales d'identité (CNI), à compter du 2 mars 2017.

En effet, le recueil des demandes de CNI s'effectuera auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil des demandes de passeports ; ce qui signifie que les demandes de CNI ne pourront plus se faire à la mairie d'Yèvres.

Il rajoute que, pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation de véhicules, des procédures de dématérialisation sont programmées au cours de l'année 2017.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer aux nouvelles modalités de traitement des titres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose aux nouvelles modalités de traitement des titres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le souci technique sur le central téléphonique de la Hallonnaière, empêchant sa mise en service, est réparé. La mise en service est maintenant prévue semaine 9. Elle permettra aux habitants concernés de bénéficier d'une montée en débit internet importante.
 - du calendrier pour que la modification du Plan Local d'Urbanisme soit effective.
 - qu'il souhaite que la Mairie soit fermée le vendredi et le samedi, suivant le jeudi de l'Ascension. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.
 - que la SAEDEL a fourni la nouvelle grille tarifaire des terrains du lotissement la Croix du But. Le prix est donc bien désormais de 56 € / m² au lieu de 62 € / m².
 - de certaines modifications des règles d'état civil, notamment en matière de célébration de mariage.
 - d'un courrier de Monsieur le Président de la Région Centre-Val de Loire, qui précise que les études pour déterminer les travaux à réaliser, sur les lignes ferroviaires du sud du département, vont commencer au cours du 1^{er} trimestre 2017.
 - qu'il a reçu le diplôme « label ville active et sportive ». Il le présente aux membres du conseil municipal.
 - que la Commune d'Yèvres organisera le Comice agricole en 2019.
 - du contenu de la réunion qui s'est tenue le 31 janvier avec les différents praticiens médicaux et paramédicaux de la Commune, afin de leur parler de la mise en place éventuelle d'un secrétariat commun, ainsi que d'une mise en réseau informatique.
- Il précise qu'il serait souhaitable que la maison de santé pluridisciplinaire devienne satellite de celle de Châteaudun.
- Il rajoute qu'il rencontrera un médecin le 1^{er} mars, pour une possible installation le 1^{er} octobre 2017.
- que le Président de la Communauté de communes du Grand Châteaudun a demandé à chaque Vice-Président de décrire lors d'une prochaine réunion de bureau les projets qu'il souhaite voir se concrétiser pendant la durée du mandat,
 - des travaux effectués, en cours et à venir.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal :

- sur la situation de trésorerie,
- qu'il serait logique que les bons d'achat offerts aux anciens soient payés par le CCAS, comme l'est le repas. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.
- du contenu de la commission « finances » de la Communauté de communes du Grand Châteaudun qui a eu lieu ce jour.

Madame HUART informe le Conseil Municipal de la visite de l'école par la commission « petite enfance, scolaire et périscolaire, jeunesse et aînés » de la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Madame PERRINEAU informe le Conseil Municipal que des bénévoles de l'US Yèvres vont encadrer des activités périscolaires les vendredis.

Monsieur MALHERBE demande si le fait de transférer l'accueil périscolaire et la maison de santé pluridisciplinaire à la Communauté de communes du Grand Châteaudun aura un impact sur le budget de la commune. Monsieur le Maire répond que c'est une opération neutre, puisque les dépenses et les recettes seront reprises dans l'attribution de compensation de notre Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.